



Liquidation patrimoniale après divorce

Par **Hub49**, le **23/10/2017** à **17:32**

Bonjour,

Je dois passer chez le notaire pour une liquidation après divorce. Je dois présenter mon compte bancaire à la date de l'ONC. Celui-ci est négatif de 800€.

Qu'est-ce que cela voudra t'il dire au moment de la liquidation patrimoniale ? Devrais-je ces 800€ à la communauté, donc mon ex-femme ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **23/10/2017** à **18:24**

Bonjour,

Vous devez 800€ à la communauté, donc 400€ à votre épouse, ou vous recevrez 400 € de moins sur le partage.